L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 11 MAI.

Conseils de Guerre de Versailles.

Massacre des Otages.—Assassinat de M. [illegible] F. [illegible] de M. Chaulieu.

Présidence de M. le colonel de Laporte.

Audience du 29 avril.

Les Accusés devant le 7e Conseil de Guerre.

Ce qui frappe le plus dans cette affaire, c'est la jeunesse des accusés; il y a parmi eux un enfant de quinze ans, et une jeune fille de vingt et un ans; leur attitude n'indique pas le moindre repentir des crimes atroces qu'ils ont commis. Le 27 mai, les chefs de la Commune ne cherchaient plus à apaiser les fureurs de la foule en immolant cinq ou six otages; ils organisaient le massacre complet de tous les malheureux qu'ils avaient entassés dans les prisons; on devait les y bombarder du Père-Lachaise, les munitions manquèrent au moment où l'ordre fut donné; Ferré ne pouvant se faire livrer les prêtres et les sergents de ville, qui s'étaient barricadés, voulait se rattraper sur les soldats prisonniers; on en dirigea un grand nombre sur l'église de Belleville, pour les y faire brûler avec du pétrole; heureusement que l'armée arriva assez tôt pour les délivrer.

L'audience est ouverte à midi.

Les accusés sont au nombre de neuf, ce sont:

Eugène Feltesse, bijoutier, âgé de vingt-six ans.

Léopold Viel, monteur en bronze, dix-sept ans.

Henri Jalabert, imprimeur typographe, seize ans et demi.

Auguste Mahon, imprimeur, dix-sept ans.

Pierre Vendran, imprimeur en taille douce, seize ans.

Eugène Fillemotte, quinze ans.

Eugène Charton, verrier, dix-sept ans.

La fille Marie Cailleux, servante d'auberge, vingt et un ans.

Marie Wolff, femme Guyard, chiffonnière, vingt-deux ans.

M. le capitaine Charrière occupe le siége du ministère public.

Mes Laviolette, Balandreau, Flouest, Véran, [illegible], Petit, Fallen et Crochard, avocats, sont assis au banc de la défense.

M. le greffier Duplan donne lecture du rapport dont nous extrayons ce qui suit:

MM. Surat, Bécourt, Houillon et Chaulieu, sortant de la Grande-Roquette, arrivèrent vers quatre heures à la hauteur de la maison No. 130 du boulevard Voltaire, dans laquelle est un bureau d'omnibus, servant alors de magasin de munitions.

M. Chaulieu avait gardé son habit; il était très propre en comparaison de ses compagnons; ce fut peut-être là ce qui fit remarquer le groupe, car il marchait en tête. Derrière lui venaient successivement M. l'abbé Bécourt, vêtu d'une jaquette sordide, puis le père Houillon, et enfin Mgr Surat, vêtus de vareuses grises de détenus. En ces jours de bouleversements, la livrée infâme du bagne et des prisons valait presque un laisser-passer aux yeux de la vile populace qui dominait Paris.

C'était grâce à leurs vestes grises que les deux derniers avaient réussi à traverser onze barricades. A la rue Saint-Maur, un fédéré ivre s'était contenté d'interpeller familièrement Mgr Surat en lui disant: "Ne va pas plus loin, va! mon vieux forçat, prends ta fiagot et reste avec nous!" Il n'en fut pas de même à la seconde barricade, boulevard Voltaire, où la tenue de celle de M. Chaulieu donna sans doute l'éveil; là ils furent arrêtés.

On les saisit et on contraignit les deux premiers à entrer dans le corridor du No. 130.

L'un des défenseurs fédérés de la barricade, quoique non gradé, exerçait sur ses compagnons une autorité complète. C'était un homme petit, brun et frêle, que les habitants de la maison ne connaissaient pas, mais qu'ils avaient surnommé le Clairon, à cause d'un instrument de cuivre qu'il portait constamment en bandoulière.

Ce fut lui qui opéra l'arrestation et qui présida à toutes les horribles scènes qui vont suivre.

Cet homme montrait une exaltation farouche. Aussitôt que M. Chaulieu et l'abbé Bécourt furent entrés, il les outragea en leur disant: "Canailles, vous devez être des calotins, votre dernière heure a sonné. Nous allons vous fusiller tout à l'heure ici même. Donnez vos papiers." En même temps, il les frappait à coups de poing.

Une ambulancière, jeune blonde, et que des témoins ont reconnue pour la nommée Marie Wolff, femme Guyard, actuellement inculpée, excitait encore ce forcené contre les malheureux otages qui, tremissant d'épouvante, demandaient grâce et assistance, à quelques dames de la maison que tout ce bruit avait attirées dans le corridor.

Mgr Surat et le P. Houillon, restés sur le seuil, étaient interpellés dans les mêmes termes par d'autres fédérés, auxquels s'était joint le nommé Feltesse, aujourd'hui inculpé.

Ce dernier reçut la carte de Mgr Surat, et la lut en n'omettant aucun des titres qu'elle énonçait.

Dès qu'il fut prouvé que les fugitifs étaient des prêtres, l'homme que nous désignerons sous le surnom de Clairon les rassembla et voulut les mettre sur un rang, pour les fusiller sur-le-champ devant la barricade.

Quelques dames le supplièrent d'aller ailleurs; il y consentit; alors l'un des otages, probablement M. Chaulieu, sortit de son paletot une liasse de valeurs parmi lesquelles des témoins ont vu des obligations de la ville de Paris, dont le coupon n'était pas détaché. L'otage qui les déposait dit: "Voilà ce que je possède; si je ne meurs pas, vous me le rendrez."

Le clairon les reçut, les mit sur une chaise en disant à Feltesse de les garder. Puis, s'adjoignant quatre ou cinq fédérés, il emmena les otages à la Roquette. L'ambulancière marchait en tête, un drapeau rouge à la main, un revolver et un long poignard dans la ceinture, puis un brassard au bras.

Arrivés au quinconce qui sépare les deux prisons, le groupe s'augmenta de trois ou quatre fédérés, puis de cinq ou six jeunes détenus que le directeur venait de mettre en liberté pour les armer et les faire travailler à la barricade de la rue Saint-Maur.

Ces jeunes détenus étaient les nommés Charton, Fillemotte, Viel, Jalabert, Mahon, Vendran, actuellement inculpés.

Le clairon, trouvant le lieu propice et un nombre suffisant de complices, rangea les quatre otages au pied du mur de la petite Roquette sur le quinconce et tout à côté du coin de la rue Servan.

Les fédérés et les jeunes détenus firent feu à bout portant sur les victimes.

Trois d'entre elles tombèrent, on les acheva à terre.

La quatrième, que l'instruction avait primitivement cru être Mgr Surat, mais qu'elle a depuis constaté être M. Chaulieu, fut épargnée dans cette première décharge.

Grâce au désordre, elle put se sauver en tournant le coin de la rue Servan.

Un fédéré s'en aperçut, fit feu sur elle, la manqua et se mit à sa poursuite; le jeune détenu Fillemotte, puis son camarade Charton coururent aussi.

On rejoignit l'infortuné M. Chaulieu à une distance d'environ cinquante pas dans la rue Servan; une lutte s'engagea entre lui et le fédéré. Il parvint à s'emparer du sabre de ce dernier et lui porta rapidement un coup de pointe. Fillemotte, prévoyant ce coup, saisit le fédéré par le corps, le retira en arrière et lui fit ainsi éviter d'être touché.

Un second fédéré survint, suivi bientôt de plusieurs autres et de quelques enfants. M. Chaulieu abandonna le sabre et tenta de poursuivre sa fuite. Fillemotte ramassa l'arme et courut après le fugitif. Il le vit entrer dans un chantier qui borde la rue et fit signe aux fédérés, restés en arrière, qu'il était caché derrière un tas de décombres. M. Chaulieu était à bout de forces, il fut facile à saisir; on le ramena près des trois cadavres de ses compagnons, et pendant le trajet du retour Fillemotte le frappait à coups de sabre.

Parvenu au quinconce, le patient s'adressa à la fille Wolff, femme Guyard, et lui demanda grâce:

—Je suis père de famille, dit-il, et je n'ai rien fait pour mériter la mort.

—Attends, répondit cette furie, tu demandes du grâce, je vais te donner de mâtre, et de son revolver, elle essaya de faire feu sur lui.

L'arme ayant été déchargée sur les premières victimes, le coup ne partit pas. Alors elle saisit son poignard et se précipita vers lui pour l'en frapper.

Une bousculade l'en empêcha.

M. Chaulieu voyant tout espoir perdu se résigna. On l'entendit dire d'un ton ferme:

—Où faut-il que je me place?

Puis il regarda en face et d'un air de défi le groupe des assassins.

Le clairon fit feu sur lui et l'atteignit à la poitrine. Il tomba à genoux, la tête renversée en arrière; c'est dans cette position qu'il fut achevé.

Avant de se retirer, l'un des enfants fit remarquer aux fédérés que l'une des trois premières victimes respirait encore. Un fédéré lui fracassa la tête d'un coup de crosse de fusil et l'on se dispersa. Les hommes du boulevard Voltaire retournèrent à leur barricade; l'ambulancière tenait le clairon par la main et applaudissait au crime.

Les autres creusèrent un trou au lieu même de l'exécution et firent enterrer les cadavres par les jeunes détenus. Viel fouilla dans les poches, prit un porte-monnaie contenant 21 fr., un portefeuille, un mouchoir et deux paires de souliers; puis on alla boire et manger au cabaret voisin.

En rentrant dans le corridor du No 130, au boulevard Voltaire, le clairon s'accusa de lâcheté et se traita d'assassin. Il éprouva même une sorte de faiblesse. On lui donna un verre d'eau-de-vie; il se remit. Deux individus qui s'étaient réfugiés dans le corridor le félicitèrent cependant sur son courage, et l'un d'eux lui fit cadeau d'un revolver.

Quels étaient ces hommes? Ils étaient arrivés là une heure avant l'arrestation et se disaient journalistes; au moment où les otages avaient essayé d'invoquer la pitié des hommes, le plus jeune des deux avait dit: "N'essayez rien en leur faveur, vous vous exposeriez. Hier, rue Haxo, tres, personne n'a pu l'empêcher." Ce même jeune homme avait été militaire; il fit voir sa [illegible] par Cariat. Mais il a été impossible à l'instruction de le découvrir, quoiqu'on témoin ait cru [illegible] Frid.

Au reste, ni lui ni [illegible] part à l'arrestation [illegible]

Après l'appel des témoins, il [illegible] procédé à l'interrogatoire.

[illegible] âgé de 26 ans, ouvrier bijoutier, boulevard Voltaire, 130, [illegible] Da'mée avec laquelle il a trois enfants [illegible]

Cet homme est jusqu'à présent sans antécédents judiciaires, mais il est connu comme très exalté en politique.

Au début de l'insurrection, il a prétendu [illegible] derniers jours de l'insurrection il [illegible] mais depuis il a reçu [illegible] qu'il était [illegible] dans le corridor [illegible] No 130, lorsque les quatre [illegible] arrêtés.

Pendant que le crime s'accomplissait, c'est lui qui s'est fait le gardien des valeurs remises par M. Chaulieu.

[illegible]

l'ont vu monter de suite chez lui en compagnie du clairon et de la veuve Dalmée.

C'est chez eux que les valeurs ont [illegible] tenue.

Interrogatoire de Viel.

M. le président—Vous êtes accusé de vol, de port et usage d'armes et de complicité d'assassinat.

Viel—Je reconnais avoir volé, mais je ne reconnais pas du tout avoir porté des armes ni avoir assassiné.

M. le président—Vous êtes sorti de la Petite-Roquette le 27 mai et vous avez défendu la barricade. Vous avez présent à l'assassinat. Il y a des témoins qui vous ont vu tirer à la quatrième victime.

R. Les témoins se trompent.

D. Nous les entendrons. Vous dites les avoir seulement volées?

R. [illegible]

D. [illegible]

R. Je les ai mises dans la fosse.

D. On dit même que vous les avez prises par les cheveux et lancées brutalement jusqu'à la fosse?

R. Non, je ne les ai pas prises par les cheveux.

D. Vous avez dit: "Tiens, il y en a un qui vit encore." Un garde national lui a donné le coup de grâce, et vous l'avez jeté dans la fosse?

R. Je ne me souviens pas de cela.

Interrogatoire de Jalabert.

M. le président—Vous êtes accusé de complicité d'assassinat, de vol et de construction de barricade.

Jalabert—J'ai été conduit derrière la barricade et forcé d'entasser des pavés. C'est de là que j'ai vu que M. Chaulieu se sauvait et qu'on courait après lui.

D. Qui le poursuivait?

R. Un garde fédéré.

D. Il n'était pas seul, il y avait aussi un des accusés?

R. Oui, Fillemotte.

D. Vous vous êtes vanté d'avoir tué un prêtre?

R. Oui, je l'ai dit; mais j'étais ivre. J'étais comme hébété. Tout le monde nous excitait et je perdais la tête.

D. Après l'assassinat, vous êtes allé chez le marchand de vins dont la boutique était voisine de la barricade. Qu'y disait-on?

R. Je ne sais pas, mais j'ai vu la fille Cailleux montrait aux gardes nationaux ivres comment il fallait s'y prendre pour charger ses armes.

M. le commissaire du gouvernement.—Un jeune détenu vous a entendu dire que vous regrettiez d'avoir tiré sur un prêtre, et vous auriez ajouté: "Mais je ne savais pas que ce fût un prêtre, puisque les quatre otages étaient en civils."

Jalabert.—Non, je n'ai pas dit cela.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 10 mai 1872.

Les demandes d'escompte dans les banques ont beaucoup augmenté depuis quelques jours, et comme la plupart de billets ont été acceptés, les fonds dont pouvaient disposer ces institutions ont beaucoup diminué. Il y a plus de papier de commerce dans les rues; des transactions se font difficilement au-dessous de nos cotes, et d'autres ont lieu à des taux plus élevés.—Nous cotons: 9 à 10 par an les billets No 1 accompagnés d'excellentes garanties collatérales, et 12 à 15 ceux de second ordre; 11 à 12 les billets de commerce No 1 sans garanties collatérales, et 13 à 15 ceux de second ordre. Le papier hypothécaire est à 9 à 10 par an le No 1, et—à 12 le No 2.

L'or a ouvert à 113 1¼ à 113 1½ contre 114 à New York et fermé à 113 1½ à 113 3¼, contre 114 3⁄8 à 114 1¼ à New York. La demande a été bonne, mais les spéculateurs étaient peu nombreux et la plupart des sommes achetées n'étaient que de $1000 à $5000. Les ventes comprennent $1000 et $1000 à 113 1¼, $1500, $2000, $2500, $5000, $5000 et $5000 à 113 3⁄8, $20,000 à 113 7⁄8 à 113 1½, $1000, $3000, $5000, $6000, $6000 et $13,500 à 113 1½, $1000 et $3000 à 113 3¼, et $5000 à 113 7⁄8.—Il ne s'est rien fait dans l'argent. On négociait pour une somme de $1000, en demi-piastres américaines, à 109 1½, mais nous n'avons pas entendu dire que la vente ait eu lieu.—Nous cotons encore les demi-piastres américaines à 108 1½ à 109 1½, les piastres mexicaines à 4 1½ à 5 de prime sur l'or.

Le change étranger a été plus animé et a haussé de 1¼ à 1½. Les opérations de Sterling s'élèvent à 37,000 livres, dont 6,000 connaissement à 124, 7,000 clear à 124 à 124 1¼, 600 et 2000 à 124 1¼, 600 et 1500 à 124 5⁄8, 3500 à 124 1½ à 124 7⁄8, 2000 de banque à 125 et 3000 à 125 1½. Dans les francs, une vente, (la seule annoncée), de 25,000, en change de commerce No 1, s'est faite à 4 57 1½. Nous cotons maintenant le Sterling à 124 1¼ à 124 3¼ le bon connaissement à connaissement No 1 et clear, et 124 1¼ à 125 1½ le change de banque.

Il n'y avait que peu de change américain sur place et les taux des fortes sommes ont été plus fermes. Les banques, cependant, ont encore tiré sur New York, à vue, pour remises, à 3⁄8 de prime. Les transactions sont: $18,000, en change de commerce, sur New York, à 7⁄32 à 1¼ de prime, $15,000 de banquiers, 30,000 de banque, et $100,000 de banques et de banquiers à 1¼.

Les actions ont été plus recherchées. Les ventes annoncées comprennent 30 actions de la Compagnie d'Engrais à $104; 10 de Louisiana Savings Banks and Safe Deposit Co à $87 25 et à $87 50; 10 de la Compagnie du Gaz de Jefferson City à $57 50; 40 de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans à $151; 20 de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans $94 50; 300 de l'Ammonia Propelling Co à $14 50; 100 et 150 (ordinaires) de la Compagnie de Levée de la Louisiane à $4 62 1½, 500 (préférées, $4 payées) à $7 25 et 300 à $7 62 1½. On a parlé de 500 préférées ($4 50 payées) à $7 37 1½ et 200 à $7 50.

Il n'y a pas eu de mouvement apparent dans les bonds ou dans les mandats.

Sans l'annoncer, on a vendu, hier, de bonne heure, $5000 de certificats d'allocations de la ville à 75 1½. Aujourd'hui, $500 à 74, revendues à 74 1½.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Vendredi 10 mai 1872.

COTON—Les ventes, aujourd'hui se sont bornées à 550 balles prises à des prix irréguliers et généralement penchant plus en faveur des acheteurs, mais qui n'est demandé aucun changement de nos cotes si ce n'est une baisse de ¼ c du chiffre intérieur du good ordinary.

Nous reproduisons aussi les chiffres de l'Exchange, lesquels regardent les listes courantes de ces types, tandis que nos chiffres à nous regardent les listes en moyenne, les hauts chiffres pour le strict.

	Listes en moyenne.	Chiffres de l'Exchange
Low ordinary	17¾ à 18—	—
Ordinary	19— à 20¾	—
Good ordinary	20¾ à 21¼	21—
Low middling	21¾ à 22¾	22—
Middling	22¾ à 23—	22⅞
Strict middling	23¼ à 23¾	—
Good middling	23½ à 23¾	—

ETAT DU COTON

Stock en mains le 1 sept. 1870, bal		25388
Arriv. dep. le dern. état		602
Arrivé précédemm	1024958	1025560
		1050983
Expédié aujourd'hui	6854	
Expédié précédemment	968567	975421
Stock en mains, &c		75562

FRET—Une barque a été prise aujourd'hui pour Glasgow à 8¾ d pour le mais en grenier—15000 barils—et environ 15,000 boisseaux—et environ 50 000 avaient été d'abord pris à 8¾ d par un steamer. Ce prix est excessivement bas et ne pesé que provoquer de nombreux embarquements dans l'Ouest.

SUCRE—Il n'est pas arrivé d'envois de plantations aujourd'hui. Un peu de good fair s'est vendu sous les hangards à 8 ¾ à ¾ c la livre.

MÉLASSE—Un lot de recuits a été reçu de plantations aujourd'hui et s'est vendu à raison de 46 c le gallon. Un peu d'inférieure s'est vendu à 20 c le gallon et de commune fermentée à 27¼ c le gallon.

FARINE—Le marché est animé et il est très ferme. Le stock est en grande partie tenu sous limites. La demande est bonne pour la spéculation et porte spécialement sur les grades de choix. Vente de 5,600 barils de choix, dont 50 et 100 de double extra à $7 25, 100 do à $7 40, 50 de à $7 75, 100 de basse triple extra à $8, 100 de à $8 25, 50 de bonne triple extra à $, 50, 500 et 100 do à $ 25, 100 de triple extra de choix à $8 75; 50, 50, 1900 et 1300 d'extra de choix à $10, 200, 150 25 et 200 do do à $10 50, 100, 4 $1 87½ 150 do à $11, 150, 100 do à $11 25, 100 de à $11 75, 11 do à $12, 100 do à $12 25 et 25 à $12 75.

MAIS—Stock rond et bonne demande, mais à des prix plus faciles pour les acheteurs. Vente de 8000 sacs dont 2500 de jaune et mélangé à 70 c, 500 de jaune et mélangé et 1000 de jaune à 71, c 300, 1300 et 1300 de blanc à 73 c le boisseau.

PEAUX—Le stock de peaux est faible et la demande bonne, portant sur les qualités désirables et le marché est plus ferme. Les peaux vertes se vendent 9 à 10 c; vertes salées 10¼ à 12c, salées à sec 15¼ à 28¼ c, peaux de chevreau 11 à 12, fint 17 à 17¼ c la livre.

LAINE—Les stocks de laine s'accumulent et les prix ont décliné, les acheteurs pour le Nord ayant baissé leurs ordres ici. La laine pleine de glouterons est nettoyée à 25 à 35c, la laine exempte de glouterons 43 à 45 c, du lire 50 à 51 c; la nettoyée du Texas 35 à 40 c la livre.

RIZ DE LA LOUISIANE—Le marché est calme, mais le stock en mains est faible.

Le fair est coté à 8¼ à 8¾ c. prime 8¾ à 9 cts, le stock de riz de la Caroline est faible et la qualité se vend en détail à 9½c. la livre. Le riz de l'Inde [illegible] demande meilleure et [illegible] plus d'estimation. Il s'est vendu [illegible] 1200 sacs à des conditions privées. Un autre chargement de riz de l'Inde été reçu et il y a en mains un stock de 3000 sacs de ce riz qui est coté à 6¾ à 7 c en monnaie courante, et en or, sont les cotes 3¼ à 3¾ c.

BEURRE—Le beurre jaune de l'Ouest a commencé à arriver et se vend 38 à 35 c. Le beurre du Nord est coté 38 à 42 c. Les prix du vieux et du sale nouveau sont [illegible] et ne peuvent être donnés.

FROMAGE—Le marché est peu animé et ce qui arrive de l'article est [illegible] et le vieux est [illegible] Il est vendu du nouveau de l'Ouest à 16 à 17 c la livre.

VOLAILLE—[illegible]

[illegible]

HUILE DE LARD—[illegible] Stock faible, marché [illegible]

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 11 mai 1872.

Arrivé dans la semaine—527 bœufs de l'Ouest, 361 bœufs du Texas, 141 veaux et veaux d'un an, 162 cochons, 1580 moutons.

Vendu—287 bœufs de l'Ouest, [illegible] bœufs du Texas, [illegible] veaux et veaux d'un an, [illegible] cochons, 1200 moutons, 52 vaches à lait.

A vendre—301 bœufs de l'Ouest, 251 bœufs du Texas, 114 veaux et veaux d'un an, 402 cochons, 445 moutons, 61 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, par liv. net	10	à	12
Bœufs du Texas, choix, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 1re qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 2e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs du Texas, 3e qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Cochons par livre	[illegible]	à	[illegible]
Moutons, 1re qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Moutons, 2de qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Moutons, 3me qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Vaches à lait, de choix, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Vaches à lait, 1re qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	[illegible]	à	[illegible]
Veaux de lait par tête	[illegible]	à	[illegible]
Veaux d'un an par tête	[illegible]	à	[illegible]
Chèvres, par tête	[illegible]	à	[illegible]
Bœufs, prix moyen par livre			[illegible]
Veau "			[illegible]
Mouton "			[illegible]

SOUSCRIPTION PATRIOTIQUE
DES RÉSIDENTS FRANÇAIS
DE LA LOUISIANE,

Avec le concours des amis de la France pour la libération du Territoire Français.

Des listes de souscription sont déposées aux adresses suivantes:

Consulat de France, 11 rue St. Louis.
A. Carrière & Cie, 21 rue Bienville.
A. Rochereau & Cie., 16 et 18 rue St. Louis.
Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Victor Maignan, 39 rue Bienville.
Morris Levy, 29 rue de Chartres.
Avenir de la Nouvelle-Orléans.
Roux-Rey, 29 rue Royale.
E. N. Pouch, 132 rue Bourgogne.
Michel Lion, 197 et 199 rue Vieille-Levée.
Dque. Pochelu, 56 rue du Camp.
Bodet & Gueydan, 41 rue de la Vieille-Levée.
C. Cavaroc & Cie, 5 Passage de la Bourse.
A. Waltz, 26 rue Conti.
Hébert & Cie, angle Bienville et Chartres.
A. Dudenesnil, angle Royale et St. Louis.
A. Barbier, 342 rue Robertson.
L. Chapotel, angle Bienville et Bourbon.
O. Bouyer, angle Toulouse et Chartres.
Th. Gollain, angle Dumaine et Vieille-Levée.
P. P. Chabert, 30 rue St. Ferdinand.
N. Bouvier, 42 rue Ste. Anne.
Joseph Leblanc, 255 rue Vieille Levée.
Renaissance Louisianaise.
Antoine Alciator, 40 rue St. Louis.
Desbons & Bonnecaze, angle St. Pierre et Royale.
Emile Levy, 51 et 53 rue du Canal.
Propagateur Catholique.
A. Simon, 94 Passage de la Bourse.
G. Bonnecarrère, angle Palmyra et Claiborne.
Joe Chipot, (Alger).
St Cyr Fourcade, angle Canal et Remparts.
Barthelemy Anteny, angle Ursulines et Vieille-Levée.
H. Damiens, angle Toulouse et Royale.
J. Schweitzer, rue Royale No 188.
C. Abadie, angle Dauphine et Dumaine.
E. Durieu, angle Villeré et St Pierre.
F. Tujague, 14 rue de Chartres.
P. Rochon.

BAZAR
AU
BÉNÉFICE DE
L'Institut des Jeunes Demoiselles
DE
ST. MARTINVILLE,
DIRIGÉ PAR
Mme De St. LAURENT.

Il n'est peut-être pas dans l'Union Américaine un Etat qui compte autant d'institutions consacrées à l'enseignement de la jeunesse des deux sexes, que l'Etat de la Louisiane. [illegible]

[illegible]

l'Institut des Jeunes Demoiselles, de St. Martinville, dirigé par Mme de St. Laurent.

Entraînée par sa vocation vers l'instruction publique, l'intelligente directrice s'est vouée dès sa jeunesse à cette carrière aussi ingrate qu'honorable.

[illegible]

L'INSTITUT DES JEUNES DEMOISELLES, DE ST-MARTINVILLE, [illegible]

Pénétrées de cette idée, les Dames de St. Martinville ont résolu d'organiser un BAZAR pour venir en aide à une institution si digne, à tous égards, de leur protection et de leur sollicitude. Elles se sont réunies dans ce but, Jeudi dernier, au Presbytère de cette Paroisse et ont procédé à l'organisation suivante:

BAZAR AU BÉNÉFICE DE L'INSTITUT DES JEUNES DEMOISELLES DE ST-MARTINVILLE, DIRIGÉ PAR Mme DE ST-LAURENT.

PRÉSIDENTE—Mme Charles Durand, Sr.

DIRECTRICES ET MEMBRES DU COMITÉ D'ARRANGEMENT:

Mesdames Pierre Gary; Emile Landry.
Frank Thomas; James Moulton.
Edouard Simon; Z. Fournet.
Dupuoleu Détente; Wm. Greig.
E. Monge; J. O'Rourke.
Chas. Guérinière; A. Bienvenu.

TRÉSORIÈRE:
Mme ALEXANDRE BIENVENU.

SECRÉTAIRE:
Mme E. MONGE.

OUVERTURE ET DURÉE
DU BAZAR:
DU DIMANCHE, 23, au MERCREDI, 26 JUIN.
—DIVERTISSEMENTS—

Concert et représentation de deux pièces intéressantes, interprétées par les dames et ex-élèves de Madame de St-Laurent et d'une pièce jouée par les amateurs de St-Martinville.

GRANDE LOTERIE:

Le tirage de la loterie aura lieu positivement, le Mercredi, 26 Juin.

Les dames directrices ont déjà reçu, et espèrent recevoir encore un grand nombre de lots pour cette loterie. [illegible]

C'est surtout aux anciennes élèves de Mme de St-Laurent, disséminées dans les villes, villages et campagnes de la Louisiane, qu'elles adressent le plus pressant appel. [illegible]

La direction du Bazar acceptera, avec reconnaissance, toutes les contributions qu'on voudra bien lui adresser pour constituer les lots de la loterie: Objets d'art et de prix, bijoux, ouvrages de tout genre, étoffes, jouets d'enfants, provisions, volailles, vins, liqueurs, sirops, pâtisseries, &c.

On est prié d'adresser toutes les contributions à Madame Charles Durand, Sr., présidente du Bazar, à son domicile, à ST-MARTINVILLE.

5mai—3tpajusq.26ju.

Avertissement.

Putnam's Patent Bottle Stopper Fastener.

Les soussignés ayant acheté de Henry W. Putnam, de Bennington, comté de Bennington, état du Vermont, LE DROIT EXCLUSIF de se servir du PATENT BOTTLE STOPPER [illegible] pour la ville de la Nouvelle-Orléans, [illegible] Gretna, Alger, McDonoghville, Freetown, Jefferson City, Carrollton, [illegible] et de tous les autres villages qui touchent à la Nouvelle-Orléans [illegible] du PATENT BOTTLE STOPPER FASTENER [illegible]

[illegible]

Les personnes qui s'en serviront, ou achèteront ou en vendront sans le consentement par écrit [illegible]

PABLO & CO.

Fabricants d'eau minérale, aux Nos 270 et 272 de la rue Royale.

5 mai—3 fois

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

La société qui existait jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison sociale de GRAUGNARD & SCHNEIDER, est dissoute d'un commun accord.

Nlle-Orléans, ce 2 mai 1872.
AUGUSTE GRAUGNARD,
ALEXANDRE SCHNEIDER.

AVIS DE SOCIÉTÉ.

M. AUGUSTE GRAUGNARD se retirant des affaires, M. ADOLPHE GRAUGNARD [illegible]

Nlle-Orléans, ce 2 mai 1872.
ADOLPHE GRAUGNARD,
ALEXANDRE SCHNEIDER.

4mai—1 f.

Dr. Méd. O. R. LANNG,

DE LA FACULTÉ DE COPENHAGUE

(Danemark)

Successeur du Dr. Méd. J. Hornberger.

OCULISTE,

Bureau au No. 160 rue du Canal, [illegible]

[illegible]

Consultations tous les jours (Dimanches exceptés) de 12 à 3 heures, en anglais, français, espagnol, allemand et danois.

AMUSEMENTS.

THÉATRE DE L'OPÉRA.

[illegible] 11 Mai 1872.

DERNIÈRE MATINÉE à midi précis.

LA TRAVIATA.

[illegible]

SAMEDI SOIR, à 7½ heures, avant-dernière représentation de la saison:

ROLAND A RONCEVAUX.

[illegible]

LE CHAPEAU DE PAILLE D'ITALIE.

Dimanche—[illegible]

Académie de Musique.

D. BIDWELL.................. Propriétaire et Directeur.

Samedi à Midi et le Soir, 11 Mai.

GRANDE MATINÉE

A MIDI.

MASANIELLO

[illegible]

DIMANCHE 12—Reprise du BLACK CROOK, avec toutes ses scènes magnifiques, sa musique, ses costumes, tableaux, etc. 11 mai—2

Théâtre St-Charles.

BEN DE BAR.................. Propriétaire et Directeur.

AVANT-DERNIÈRE SOIRÉE

De la Grande Troupe de Pantomime

MARTINETTI-RAVEL.

SAISON BRILLANTE ET GRAND SUCCÈS!

Samedi Soir, 11 Mai.

Le spectacle commencera par le Tour de Force [illegible]

Vélocipède dans l'Air.

Récits burlesques, [illegible] et un [illegible]

LA ROSE ET LE PAPILLON.

[illegible]

Le tout sera terminé par la plus amusante Pantomime, intitulée:

LE BON MYSTÉRIEUX.

Le célèbre Julien remplira le rôle de Pailasse. L'incomparable Paul Brillant d'Arlequin.

A MIDI—Grande matinée d'adieux—The Misfortunes of Baby.

Un nouveau programme et "Le Don Mystérieux."

11 mai—1f

Théâtre des Variétés.

LOUIS MARIOTTI................ Directeur.
A. G. CAMBRIDGE................ Gérant.

OPÉRA ITALIEN.

Cinq Représentations.

Mercredi, 15 mai—LUCIA DI LAMMERMOOR, Grand Opéra de Donizetti.
Jeudi, 16 mai—LA TRAVIATA, opéra de Verdi.
Samedi, 18 mai—Grande Matinée, LUCIA DI LAMMERMOOR (à la demande générale).
Dimanche, 19 mai—NORMA, de Bellini.
Mardi, 21 mai—IL TROVATORE, Grand Opéra de Verdi.

Les artistes distingués dans les noms suivent se feront entendre dans chaque opéra:

Madame E. BELLINI DE MARIOTTI, Prima Donna Soprano.
Madame ELENA CORANI, Prima Donna Soprano.
Madame ADELE ADELBERTI, Contralto.
Madame BOUDRO, Comprimaria.
Madame [illegible]
Signor [illegible] BACONI, Primo Tenore.
Signor L. JOURDAN, Tenore.
Signor ENRICO ICOLLINI, Secondo Tenore.
Signor GIOVANNI REINA, Primo Baritono.
Signor E. DUBOSQ, Primo Basso.
Signor MAMBRIO VINCENTI, secondo Basso.

Directeur, Signor E. NICOLAO.
Chef d'orchestre, Signor BOLIVAR.
[illegible]

Prix—Entrée pour toutes les parties de la salle, [illegible]

Le contrôle sera ouvert mercredi, 8 mai, à 11 heures du matin. 8 mai—3

Société française d'assistance mutuelle de la ville de Jefferson.

GRAND PIQUE-NIQUE

AUX DELACHAISE GROUNDS, DIMANCHE et LUNDI, 19 et 20 MAI, AU PROFIT DE LA CAISSE DESTINÉE A LA CONSTRUCTION D'UN TOMBEAU.

Prix d'entrée, 50 cts. Les enfants au-dessous de 12 ans seront admis gratuitement.

Les tables de vente seront adjugées aux enchères, par les soins de la Société, le DIMANCHE 12 mai 1872, à 1 heure de l'après-midi, par F. J. Spear, encanteur, [illegible]

8 avril—2m—tous les D

GRAND BAL PARE

—DONNÉ PAR LA—

Société Française de Bienfaisance
et d'Assistance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Avec le concours du Comité de la Souscription Patriotique Française,

A la Salle de l'Opéra,

LE SAMEDI, 18 MAI 1872.

Le produit du Bal sera divisé entre la Caisse de la Société et celle de la Souscription Nationale.

DIRECTEURS:

J. Girod,	A. Carrière,
C. Fauconnet,	C. Cavaroc,
[illegible]	F. Tujague,
[illegible]	[illegible]

Prix des Billets........................ $2 00

Les demandes d'invitation pour dames devront être adressées aux Directeurs.

[illegible]

Le Secrétaire,
17 avril 1872. A. BARRIER.

Soierie VARIETY à Vapeur.
SMITH & DONNELLY,
Propriétaires.
No 164 de la rue St-Joseph,
Nlle-Orléans.

PRÉPARATION de bois de charpente, [illegible]

J. BOUCHOUX,

Serrurier-Forgeron, 465, rue St-Pierre

GRILLAGE,

NOUVEAUX MODÈLES.

[illegible] Vérandahs, Balcons, Enseignes, Ancres, Tentes, Réparations de Coffres-forts.

A PRIX RÉDUITS.

N. O. GOLD PEN FACTORY,

St-Charles & Commercial Place.

PORTE-PLUMES et CRAYONS aux prix de fabrique.

262 PLUMES. Les [illegible] PLUMES à [illegible] PLUMES pour [illegible] PORTE-PLUMES en or.

Nouvelles POINTES [illegible]

TENT AWNING & FLAG MANUFACTORY.

CASSIDY & MILLER,

[illegible]

[illegible] GRIFFO

295 .... ROYALE 300

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

Loterie de Numéros Simples

[illegible]

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, Président.

[illegible]

LE CÉLÈBRE

CULTIVATEUR HOLLYWOOD

J'ANNONCE avec plaisir au public que j'ai en ce moment un grand nombre des

Célèbres Cultivateurs Hollywood,

Inventés par MM. VON PHUL & MALLON, d'Bâton-Rouge, Lne.

En offrant cette machine, nous ne nous flattons pas de ce qu'elle peut faire; nous laissons le public juger de sa valeur. Nous devons cependant que le mérite d'une machine de ce genre ne saurait tarder à être apprécié.

L'usage du Cultivateur Hollywood sert [illegible]

Le Travail d'un même Train Charrue, et [illegible]

Les Cultivateurs sont exposés actuellement à mes bureaux. Je suis prêt à remplir tous les ordres.

F. VON PHUL,
Au No 11 de la rue de l'Union,
Nouvelle-Orléans.

G. W. DUNBAR & SON
FABRICANTS DES

SIROPS DE FRUITS

QUI ont obtenu la Médaille [illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter!
CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

BUT THE DIAMOND SPECTACLES WILL PRESERVE IT.

SI VOUS Y TENEZ,

Servez-vous de ces Lunettes parfaites de cristal [illegible]

Qui porte le nom de "DIAMANT," [illegible]

Ces Lunettes sont fabriquées par
J. E. SPENCER & Co., Opticiens,
New-York.

[illegible]

ED. LILIENTHAL,
Au No. 98 de la rue du Canal, [illegible]

MIRAMON,

Marchand de [illegible]

Nos 99, 101 et 103 de la rue de Chartres,
Nlle-Orléans.

[illegible]

S. FERNANDEZ & CO.,

Marchands de Groceries en Gros
—ET—
Négociants Commissionnaires,
Marchands de

BŒUF, PORC, FARINE, BACON, CAFÉ, SAINDOUX, RIZ, etc. Ils ont du VIN DE CATALOGNE de qualité supérieure qu'ils offrent aux familles à bas prix.

No 125 de la rue Vieille-Levée.

DES AMATEURS.

F. CHARLEVILLE.

—AU FUSIL ROUGE—

ARTICLES DE PECHE,
NOUVEAUX ET FRAIS.

[illegible]

F. CHARLEVILLE,
Au No [illegible]

Poudre d'Irlande à Tuer.

[illegible]

DE D. ANDERSON & SON,

[illegible]

Sucres, Mélasses et Sirops.

[illegible]

Charbon. Charbon.

[illegible]

MEDICAMENTS.

LE NOUVEAU REMÈDE

[illegible]

Le Charlatanisme mis de côté.

[illegible]

Agua [illegible] sur vos Boissons.

[illegible]

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS

[illegible]

Révolution! Révolution!

[illegible]

DENTISTE.

Le docteur ALLEN, No 12 [illegible]

Pièce supérieure au complet pour $20 seulement.

Le DR CHS MERMILLIOD, [illegible]

Le Docteur J. B. PEREZ.

[illegible]

PIANOS.

J. A. PERRIER.

PIANOS ET HARMONIUMS.

96.........ROYALE........96

CONCURRENCE IMPOSSIBLE.

[illegible]

Musique. Pianos.

GRAND BAZAR

M. ELIE,

[illegible]

INSTITUTIONS.

JEFFERSON ACADEMY,
RUE BOURBON

G. J. LORD.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.

LE LOCQUET-LEROY,

[illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL

Restaurant Cosmopolitain,

[illegible]

F. GONTHIER.

[illegible]

Fonderies Machines, &c.

Chaudières à Sucre du Tennessee

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS.

[illegible]

FONDERIE SHAKESPEARE.

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

[illegible]

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

[illegible]

C. S. SAUVINET,
Shérif de la paroisse d'Orléans.

[illegible]

VINO VERMOUTH

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR D. E. MORPHY.

Gros Clous, Pioches et Pelles.

[illegible]

PAR E. ROGER & CO.

Vente Sans Réserve.

[illegible]

PAR O. VALETON

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR

[illegible]

PAR G. DE FERIET & Co.

SUCCESSION DE M. E. HAGGERTY.

No. 34,943.

Dossier de la Deuxième Cour de District.

COMPTES! COMPTES! COMPTES!

[illegible]

$60 et $65.
MACHINE A COUDRE
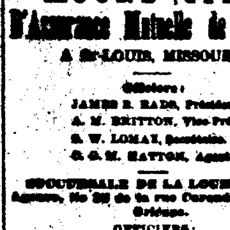
WILCOX & GIBBS,

[illegible]

M. S. Hedrick,
Propriétaire,
Au No 160 de la rue du Canal.

Bureaux de la Succursale en Louisiane
DE LA COMPAGNIE
MOUND CITY
D'Assurance Mutuelle de la Vie,
A St-LOUIS, MISSOURI.

Officiers:
JAMES B. EADS, Président.
A. M. BRITTON, Vice-Prés
S. W. LOMAX, Secrétaire.
G. G. M. HATTON, Agent gé

SUCCURSALE DE LA LOUISIANE.
OFFICIERS:
B. H. HATCH, Président.
S. T. MERRICK, Vice-Prést.
S. B. SIMMES, Sec. et Agent à Ent.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des MARCHANDS
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

DIX-SEPTIÈME ÉTAT ANNUEL.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR NASH & HODGSON.

[illegible]

PAR EUGENE TOURNÉ

[illegible]

PAR M. BARRETT

[illegible]

Compagnie Crescent d'Assurance Mutuelle.

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR VOORHIES, AUDLER & CO.

[illegible] caisses Bottes, Souliers et Brodequins formant un très bel assortiment d'articles de clientèle pour dames, demoiselles, messieurs, jeunes gens, jeunes garçons et enfants.

[illegible]

PAR S. GUINAULT

[illegible]

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Excellents Marchés.

[illegible]

PAR E. M. MONTGOMERY

[illegible]

Consulat de France.

[illegible]

Liste des Lettres Françaises, Italiennes et Espagnoles restant au bureau de la Poste, le 5 Mai 1872.

[illegible]